



1.1 PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SÉCURITÉ ROUTIERE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sur simulateur de conduite.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

1. Renseignements d'ordre général		Prénoms		Date de naissance	
Nom		Titre		Tél	
Adresse		Profession		Nationalité	
Niveau scolaire		État de santé		Autres	
Académie		Autres		Autres	
Incapacités		Vos motifs de			

2. Expérience de la conduite					
Permis	Conduite auto	Ann. obt.	Où (ou) où (ou) (ville)	Si pas auto	
<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> sans	<input type="checkbox"/> ville	<input type="checkbox"/> vélo	<input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> de 5 à 9 ans	<input type="checkbox"/> permis	<input type="checkbox"/> sans	<input type="checkbox"/> vélo	<input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/> A1-A2	<input type="checkbox"/> de 10 à 15 ans	<input type="checkbox"/> sans école	<input type="checkbox"/> permis	<input type="checkbox"/> vélo	<input type="checkbox"/> autre
<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> de 16 à 18 ans		<input type="checkbox"/> permis	<input type="checkbox"/> vélo	<input type="checkbox"/> autre

3. Connaissances du véhicule					
Dépense	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Embreyage	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui
Système de vitesse	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Freinage	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage de la sécurité					
Réponse : améliorer la lecture et compléter le code					
Réponse : prévoir les difficultés et savoir s'en servir					
L'apprentissage est une réussite					
Savoir faire d'apprendre à conduire					

5. Habiletés					
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Direction	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Manœuvres de conduite	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

6. Compétences et maîtrise					
Conduite	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Mémoire	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

7. Perception					
Équilibre	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5
Observation	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

8. Motivation					
En général	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

9. Qualité de l'évaluation					
Qualité des résultats obtenus	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5

10. Proposition : valeur de formation PERSONNEL					
Thème	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Date : / /		
Pratique	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Date : / /		

SIGNATURE



1.2 ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

AXA France IARD,

Société Anonyme au capital de 214 799 030 €, ayant son siège social au 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460,

ATTESTE QUE :

La société : SASU SOCIETE D'ECOLE DE CONDUITE CHERBOURGEOISE AUTO-MOTO
Représentée par : M RENET Damien, Mme SANSON Virginie, Mme BRIGNONEN Karen
Adresse postale : SECCAM
18 Rue de la Paix
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

N° SIRET : 378 100 150 000 10

Agrément préfectoral N° E 02 050 0002 0, délivré le 29 juin 2020

A SOUSCRIT par contrat N° : 5199542904

A la garantie financière des établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,

Pour un montant de : 214 735 (Deux cent quatorze mille sept cent trente-cinq euros)

Les formations dispensées par l'école de conduite entrant dans le périmètre de la garantie financière sont les suivantes :

- LISTE DES FORMATIONS
- A - A1 - A2 - AM - B - B1 - B96 - BE
- Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations des écoles de conduite.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/07/2020 au 01/07/2021.

La présente attestation ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Fait à Nanterre, le 13 août 2020.

Signature et cachet de l'organisme garant


AXA France I.A.R.D.
Société Anonyme au Capital de 214 799 030 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX
722 057 460 RCS Nanterre



1.3 PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...);
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.



Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique..

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE</p>

La formation théorique – 1 h

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux risques (1 h)

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo
- La vitesse et ses conséquences

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (2 h) et en circulation (4 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles
- Connaissance des principaux organes du cyclo
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction



PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur

à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure

à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

La formation théorique – 4 h

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- le triangle de pré-signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.



La formation pratique – 3 h

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.



PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4250 kg.

La formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

THÉMATIQUES

Connaissances générales

- La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt
- La conduite en montagne ou zones accidentées
- L'hygiène et la conduite
- La fatigue
- Le chargement
- Le stationnement
- Le dépassement
- Le centre de gravité, la force centrifuge, le stabilisateur
- La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence
- Le freinage
- Le porte-à-faux, les angles morts
- L'assurance
- Le passage à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire

Vérifications à effectuer



- Système de direction du véhicule tracteur
- Niveau du liquide de frein
- Suspension de la remorque
- Pneu du véhicule tracteur/ de la remorque
- Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction
- Rétroviseurs additionnels : état, fixation
- Lave glaces, essuie-glaces
- Portes, fenêtres et/ou venteaux (caravane), hayon.

Attelage/déattelage

- Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule
- Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein.
- Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PERMIS C



Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Type de public

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

Pré-requis

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
Etre titulaire du permis B en cours de validité et être âgé de 21 ans.
L'Epreuve Théorique Générale du code de la route, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

Durée

105 h sur 3 semaines (35 h/semaine)

Objectifs

Connaître les principales règles de circulation.
Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
Connaître la signalisation spécifique.
Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable.
Obtenir le permis de conduire catégorie C.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques.
Sur piste privée pour la maniabilité
Sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

Validation des acquis

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Dispositif de suivi

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et formateur

Programme détaillé de formation

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite

SECCAM °
18, rue de la Paix
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
seccam@orange.fr
TEL : 02.33.93.63.22

SIRET : 378 10015000010
TVA INTRACOM FR 19 378 100 150
CODE APE 8553 Z
N° AGREMENT E 20 050 00020

PERMIS CE



Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Type de public

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

Pré-requis

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Etre titulaire du permis B et C en cours de validité et être âgé de 21 ans.
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route, si dernier permis plus de 5 ans.

Durée

105 h sur 3 semaines (35 h/semaine) si permis C + de 6 mois.
70 h sur 2 semaines (35 h/semaine) si permis C – de 6 mois.

Objectifs

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Obtenir le permis de conduire catégorie CE.

Méthodes pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques.
- Sur piste privée pour la maniabilité
- Sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

Validation des acquis

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Dispositif de suivi

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Programme détaillé de formation

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

SECCAM°
18, rue de la Paix
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
seccam@orange.fr
TEL : 02.33.93.63.22

SIRET : 378 10015000010
TVA INTRACOM FR 19 378 100 150
CODE APE 8553 Z
N° AGREMENT E 20 050 00010

PERMIS D



Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Type de public

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de transport en commun de + 9 places.

Pré-requis

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis B en cours de validité et être âgé de 24 ans.

L'Epreuve Théorique Générale du code de la route, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

Durée

105 h sur 3 semaines (35 h/semaine)

Objectifs

Connaître les principales règles de circulation.

Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.

Connaître la signalisation spécifique.

Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.

Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.

Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable.

Obtenir le permis de conduire catégorie C.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques.

Sur piste privée pour la maniabilité

Sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

Validation des acquis

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Dispositif de suivi

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et formateur

Programme détaillé de formation

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport en commun de personnes
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule de transport en commun
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite

SECCAM °
18, rue de la Paix
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
seccam@orange.fr
TEL : 02.33.93.63.22

SIRET : 378 10015000010
TVA INTRACOM FR 19 378 100 150
CODE APE 8553 Z
N° AGREMENT E 20 050 0002 0



1.4 HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Du lundi au vendredi de 18h à 19h.

Tous les thèmes de l'ETG sont abordés.

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs...



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

1.5 RDV POST-PERMIS

Cf. déclaration sur l'honneur.

CONTRAT DE FORMATION AAC



ENTRE d'une part,

L'établissement d'enseignement de la conduite

SECCAM

18 rue de la Paix Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Agrément Préfectoral N° E2005000020 obtenu le :29/06/2020(Tél. 02.33.93.63.22

Siret N° 378 100 150 00010

Représenté par : Karen BRIGNONEN

ci-après dénommé "l'établissement",

ET d'autre part,

L'élève-conducteur

Nom : Mme

Prénoms :

Adresse : 4^e

Code postal : 5

Commune : Cherbourg-en-Cotentin

Permis demandé : B

Tél. :

Né(e) le :

à : CHERBOURG-OCTEVILLE

Nom de naissance :

Déjà titulaire du permis :

N° :

obtenu à :

le :

ci-après dénommé "l'élève",

EVALUATION : 30 HEURES

il est convenu ce qui suit.

Prestations et Tarifs

FORMULE AAC 1€	T.Unit en €	Quantité	Taux TVA	Prix en €
FRAIS DE DOSSIER	80,00	1,00	20,00	80,00
SUPPORT PEDAGOGIQUE B	20,00	1,00	5,50	20,00
CODE FORFAIT COURS TESTS BOITIER	250,00	1,00	20,00	250,00
SIMULATEUR CONDUITE	36,00	4,00	20,00	144,00
LECON CONDUITE RDV PREALABLE	42,00	2,00	20,00	84,00
RDVP THEORIE	25,00	4,00	20,00	100,00
RDVP CONDUITE	42,00	2,00	20,00	84,00
EXAMEN CONDUITE B ACCOMPAGNE	42,00	1,00	20,00	42,00
LECON CONDUITE B	42,00	26,00	20,00	1092,00
TOTAL T.T.C.				1896,00

Modalités de paiement

1200€ APRES ACCEPTATION DE L'EMPRUNT
LE SOLDE AU PASSAGE EXAMEN DE CONDUITE
LES LECONS COMPLEMENTAIRES SERONT FACTUREES AU TARIF EN VIGUEUR
ET SE REGLENT AVANT LA FIN FORMATION DE INITIALE
LES DROITS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D

Accompagnateurs

Commentaire :

Je reconnais avoir été informé sur la conduite supervisée
Concerner les candidats permis B à partir de 18 ans

L'élève donne mandat à l'établissement pour effectuer en son nom toutes les démarches administratives relatives
au permis (titre, ANTS, épreuve ETG, etc.) et fournira les documents et les données personnelles nécessaires.

Fait en 2 exemplaires,

à CHERBOURG

le 17/09/2020

L'établissement

SECCAM

Sté d'Ecole de Conduite Cherbourgeoise Auto-Moto

Siège social : 18 rue de la Paix

50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

45 au capital de 51.844,30 €

378 100 150 00010 CHERBOURG

02.33.93.63.22 - seccam@orange.fr

L'élève

Je déclare avoir pris connaissance des
conditions générales du contrat figurant
au verso. Mention manuscrite
"Lu et approuvé, bon pour accord"

*Lu et approuvé,
bon pour accord
L. Bellais*

Pour les mineurs

Nom, Adresse et Signature du représentant
légal précédée de sa qualité et de la mention
manuscrite "Bon pour autorisation"

Bon pour autorisation

CONDITIONS GENERALES PERMIS B CONDUITE ACCOMPAGNEE « PERMIS UN EURO PAR JOUR »

L'établissement de formation est assuré par : AXA ASSURANCES police n°5199542904
Souscripteur au Fond de garantie financière : OUI montant : 193 247 €
Cette souscription permet le remboursement à l'élève des sommes trop perçues en cas de défaillance de l'Etablissement.

Objet du contrat : L'objectif est d'amener l'élève au niveau requis pour être autonome et sûr afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour le(s) véhicule(s) de catégorie(s) demandée(s).

Permis a un euro par jour : Ce contrat est établi dans le cadre du " permis à 1€ par jour ". L'élève déclare n'avoir jamais obtenu de prêt "permis à un euro par jour" ni détenu le permis de conduire de la catégorie B.

Ce contrat est établi en application de la convention "permis à un euro par jour" en cours de validité, signé le : 26 OCTOBRE 2005 avec LE PREFET DE LA MANCHE.

Garantie financière : AXA France IARD S.A 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE . Contrat n° 5199542904

Période de validité : 1 AN à compter du 01/07/2019. Montant garanti : 193 247 €. Compte bancaire : 30004 00215 00020709642 89 BNP PARIBAS CHERBOURG

Ce contrat peut être suspendu tant que le prêt " permis à un euro par jour " n'est pas accordé et son montant crédité sur le compte de l'établissement.

L'évaluation

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation du niveau de l'élève avant la signature du contrat et l'entrée en formation. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d'heures minimales à la formation pratique (**20 heures minimum** en boîte mécanique et **13 heures minimum** en boîte automatique). Le volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties.

Les démarches administratives

Durant la durée de son contrat, l'élève donne mandat à l'établissement pour effectuer en son nom toutes les démarches administratives relatives au permis : enregistrement du dossier auprès de l'ANTS, présentation aux examens, délivrance du permis etc.

Il fournira les documents et les données personnelles nécessaires à ces démarches. L'élève est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir.

Il atteste sur l'honneur lors de la demande de permis de conduire qu'il n'est sous le coup d'aucune restriction du droit de conduire ou d'aucune interdiction de se présenter à nouveau. L'établissement s'engage à effectuer les démarches administratives dans les meilleurs délais.

Tarifs : Les tarifs détaillés des prestations sont mentionnés au recto. Dans le cas d'un forfait, il n'est pas révisable en cours de formation, sauf en cas de suspension ou résiliation du contrat.

Séances ou leçons annulées

Toute leçon ou cours non décommandé par l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance sera dû et facturé, sauf motif légitime dûment justifié. Sans motif valable, elle ne donnera lieu à aucun report ni remboursement. Cette même règle s'applique dans le cas d'une formation globale par forfait ou stage. L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons pour motif légitime dûment justifié, notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Il en informera l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance. Toute leçon annulée par l'école de conduite sans motif légitime moins de 48 heures à l'avance donnera lieu à une séance gratuite pour l'élève. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées et qui ne seraient pas déjà reportées donneront lieu à remboursement ou à report.

Modification, résiliation, rupture du contrat

- **Durée :** Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 36 mois à compter de la date de signature. Passé cette échéance, le contrat devra être renégocié.

- **Suspension :** Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 12 mois, au-delà il devra être renégocié.

- **Modification, résiliation :** L'établissement s'engage à examiner à tout moment, sur demande de l'élève, la possibilité de résilier ou de prolonger tout contrat signé dans le cadre de l'opération " permis à un euro par jour ", notamment dans les situations suivantes : - 1° en cas de déménagement de l'élève (sur présentation d'un justificatif) ; - 2° en cas de maladie de l'élève (sur présentation d'un justificatif) ;

Dans les cas de résiliation mentionnés dans le présent article, l'établissement s'engage à restituer sans frais à l'élève son dossier dès lors que l'élève est à jour du règlement des prestations déjà consommées.

Le contrat peut être résilié par l'élève à tout moment et par l'établissement en cas de comportement de l'élève contraire au règlement intérieur, dont il aura pris connaissance à l'inscription / ci-joint.

- **Changement d'établissement :** L'établissement s'engage à accepter de résilier un contrat signé dans le cadre de l'opération " permis à un euro par jour " pour permettre un changement d'établissement dans l'intérêt de l'élève. Dans ce cas, l'établissement s'engage à restituer à l'élève son dossier dès lors que l'élève est à jour du règlement des prestations déjà consommées.

- **Remboursement des sommes trop perçues par l'établissement :** dans les cas de résiliation du contrat prévus aux articles "modification, résiliation, rupture du contrat" et "changement d'établissement" ou en cas de fin normale du contrat, l'établissement s'engage à restituer à l'élève, sans frais ni pénalité autres que les éventuels frais de dédit mentionnés à l'article "changement d'établissement", les sommes qui n'ont pas été consommées au titre des prestations fournies et telles qu'indiquées dans ce contrat.

Médiation de la consommation : L'élève peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et R.612-1 du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige

opposant à notre établissement. <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Identité et coordonnées du médiateur : Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) :

• Par courrier, au moyen du formulaire de saisie téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse :

M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - 50 rue Rouget de l'Isle - 92158 SURESNES Cedex

• sur son site internet www.mediateur-cnpa.fr

OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le livret d'apprentissage

L'élève doit être détenteur d'un livret d'apprentissage établi dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. L'établissement fournit à l'élève un livret d'apprentissage. Il permet à l'élève de connaître les objectifs de sa formation et de suivre sa progression. Le livret est remis à l'élève au plus tard au début de la formation pratique. L'élève doit prendre connaissance de son contenu et le tenir à jour sous le contrôle de l'établissement. L'école de conduite établit au nom de l'élève une fiche de suivi de formation qui sera conservée 3 ans dans les archives de l'établissement. Lors d'un changement d'école de conduite de la part de l'élève, une copie est transmise à l'établissement dans lequel il poursuit sa formation.

Formation

L'établissement d'enseignement s'engage à inscrire à cette filière de formation un élève âgé de **15 ans au moins** et à dispenser une formation en deux phases, après avoir procédé obligatoirement à une évaluation des connaissances préalables de l'élève. Cette évaluation donne lieu à l'établissement d'un calendrier prévisionnel de formation. Ce calendrier pourra être modifié en fonction de la progression de l'élève au cours de l'apprentissage.

- **Programme :** l'établissement s'engage à délivrer une formation conforme aux compétences contenues dans le Référentiel "REMC" et énumérés dans le livret d'apprentissage.

L'enseignement délivre l'attestation de fin de formation initiale prévue dans le livret d'apprentissage si les conditions ci-après sont remplies : a) réussite à l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire, b) validation par l'enseignant de l'ensemble des étapes de la formation initiale avec présence du ou des accompagnateurs lors de la validation de la dernière étape. En cas de difficulté particulière pour procéder à cette validation, il peut être fait appel au concours d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, soit à la demande de l'élève ou de son accompagnateur, soit à la demande de l'enseignant.

- **Les moyens :** les moyens pédagogiques et techniques de l'établissement ont fait l'objet d'un agrément préfectoral daté au recto.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performance requis. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Le déroulement

Dans le cadre du présent contrat l'établissement fournit à l'élève une formation tant théorique que pratique. Le nombre d'heures minimum que l'établissement, suite à l'évaluation initiale, estime nécessaire à une bonne formation est communiqué à l'élève. La répartition entre les heures de formation théorique dispensées dans les locaux de l'établissement et les heures de formation pratique au cours desquelles l'élève est amené à conduire, est précisé à l'élève. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué. Chaque séance donne lieu à une évaluation prévue dans le livret d'apprentissage. Ces évaluations visent d'une part, à valider séparément les objectifs pédagogiques contenus dans chaque étape de la formation et d'autre part, à valider de façon globale chaque étape que comporte la formation initiale. L'enseignant doit retracer la progression sur la fiche de suivi de formation conforme au modèle défini par la Ministère chargé des Transports et veiller à ce que le livret d'apprentissage soit correctement renseigné par l'élève. L'établissement tient l'élève informé de la progression de sa formation.

1 heure de conduite permis B c'est : 5 min de définition des objectifs on se référant au livret d'apprentissage. / 45-50 min de conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les apprentissages, / 5 à 10 min de bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

Par élève la durée d'une leçon de conduite au volant ne peut excéder deux heures consécutives. En outre, l'interruption entre deux leçons de conduite doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Contrôle des élèves mineurs

L'établissement d'enseignement s'engage à contrôler sa présence aux séances prévues dans le calendrier mentionné ci-dessus, et à avertir immédiatement le souscripteur en cas d'absence.

Présentation aux examens

L'établissement s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire, sous réserve que l'élève ait atteint le niveau requis avec les 4 compétences principales du livret d'apprentissage validées, dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration.

En cas de non respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'établissement ou du calendrier de formation, l'établissement se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves du permis de conduire. Le responsable de l'établissement d'enseignement en informera les motivations à l'élève par écrit et lui proposera un calendrier de formation complémentaire. L'élève pourra contester cette décision par écrit de façon motivée. Après entretien avec le gérant et mise en conformité avec les prescriptions de l'établissement, l'élève pourra être présenté aux épreuves du permis de conduire. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation complémentaire, l'établissement s'engage à représenter l'élève dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration.

OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues dans un délai de 1 mois suivant leur échéance mise en demeure et de ce fait resté sans effet, peut permettre l'établissement à rompre le présent contrat. Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage de l'examen pratique.

Respect des instructions : L'élève est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres élèves...)

Respect du calendrier : L'élève est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation, sauf empêchement pour motif légitime dûment justifié.

Présentation aux examens : Si un élève décide de ne pas se présenter, il devra en avertir par écrit l'école de conduite au minimum une semaine à l'avance, sauf cas de motif légitime dûment constaté.

FORMATION en APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (A.A.C.)

Date d'effet du contrat

Le présent contrat ne prend effet avant la date de signature par la société d'assurances d'une lettre évenant portant l'engagement par cette société de couvrir les risques inhérents à la conduite accompagnée à bord du ou des véhicules prévus. Aucun début d'exécution du contrat ne peut avoir lieu avant production de ce document.

Le ou les accompagnateurs

Le ou les accompagnateur(s), cosignataires du présent contrat, s'engagent - à assurer un rôle actif et responsable d'accompagnateur et à être garant du comportement général de l'élève, à faciliter la formation de l'élève en fournissant tous les renseignements demandés dans les documents pédagogiques remis par l'établissement d'enseignement, à assister à la séance de fin de formation initiale et aux rendez-vous pédagogiques. En cas de manquements graves à ses obligations (absence aux rendez-vous pédagogiques, condamnation au titre des infractions visées à l'article 2 de l'arrêté du 14/12/90), l'accompagnateur ne peut plus exercer ses fonctions et doit être remplacé.

Rendez-vous pédagogiques

L'établissement s'engage à organiser obligatoirement deux rendez-vous pédagogiques entre l'élève, le ou les accompagnateurs et l'enseignant. La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire. Ces rendez-vous ont pour finalité : a) de mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3000 kilomètres et pendant au moins 1 an, b) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière. Les rendez-vous pédagogiques d'une durée totale de six heures peuvent être organisés comme suit : soit deux séances de trois heures chacune, soit trois séances de deux heures chacune. Ils comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant : une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite ; / un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné. L'élève est tenu de présenter son livret à l'établissement lors de chaque rendez-vous pédagogique, aux fins d'annotations. Les rendez-vous pédagogiques se déroulent de la manière suivante : le premier, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée, le second, dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus. En cas de difficulté particulière, un rendez-vous pédagogique supplémentaire peut être organisé, soit à la demande de l'enseignant, soit à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur. Le calendrier des rendez-vous pédagogiques est transmis par l'établissement d'enseignement aux services préfectoraux au plus tard trois semaines avant les dates prévues, en utilisant le formulaire figurant dans la fiche de suivi de formation.

Présentation à l'examen pratique

L'établissement s'engage à présenter l'élève à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire à l'issue de la période de conduite accompagnée. Après obtention du permis de conduire, une attestation de fin de conduite accompagnée est délivrée à l'élève par l'établissement d'enseignement.

RGPD (loi du 25 mai 2018) : les données personnelles fournies par le candidat ne seront utilisées que dans le cadre des demandes et titres du permis de conduire ; elles ne seront ni vendues ni cédées. Le candidat conserve un droit d'accès et de rectification de ses données.



2.2 DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)

	Nom (N°) : _____	Date : _____
	Adresse : _____	Prénom : _____
	Prénoms : _____	Adresse : _____
	_____	_____
	_____	_____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie / conscience du risque		
	5	4	3	2	1	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Se voir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer le règlementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée							0,5	0,5
Maintenir les marges de sécurité						1		
Sous-totaux			2	2	15	1	0,5	0,5
Calculs économiques et respectueux de l'environnement								
Constat								
Total général					23			

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie								
			+1					
Total général								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



DÉROULEMENT AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique,(durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).
- une phase de sensibilisation avec un parent (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).



DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant

autorisé (PTR), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/ Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique



- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

-Le chargement : répartition et arrimage.

C/ Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état

du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.

- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/ Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des

élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques

associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève

effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et fera la demande d'édition du titre de conduite.



DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE BE, C, CE DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie au volant					+1			
Total général								



Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



2.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE SECCAM

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer...

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement ;
- accès libres à la salle de code, au simulateur ...

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- modalités d'accès à la salle (horaires ...), d'utilisation du DVD, de la Box et du boîtier de réponse ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code...

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

Cours pratiques

- évaluation de départ ;
- livret d'apprentissage;
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite ;
- déroulement d'une leçon de conduite ;
- retard...

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...

SUIVI PÉDAGOGIQUE THÉORIQUE



6 ans)

B

Tous les résultats (séries de tests et séries thématiques)

Date	Série	Type	Support	Résultats
27/08/20 09:58	Test 24	Test	PassRousseau	35 / 40
27/08/20 09:39	Test 23	Test	PassRousseau	33 / 40
26/08/20 22:02	Test 22	Test	PassRousseau	36 / 40
26/08/20 19:58	Test 21	Test	PassRousseau	33 / 40
26/08/20 12:11	Test 20	Test	PassRousseau	34 / 40
25/08/20 18:37	Test 19	Test	PassRousseau	37 / 40
21/08/20 14:48	Test 18	Test	PassRousseau	34 / 40
20/08/20 18:34	Test 17	Test	PassRousseau	37 / 40
19/08/20 16:32	Test 16	Test	PassRousseau	34 / 40
18/08/20 17:37	Test 15	Test	PassRousseau	35 / 40
18/08/20 16:32	Test 14	Test	PassRousseau	39 / 40
18/08/20 16:21	Test 13	Test	PassRousseau	32 / 40
17/08/20 15:13	Test 12	Test	PassRousseau	33 / 40
12/08/20 20:50	Test 11	Test	PassRousseau	34 / 40
12/08/20 18:41	Test 10	Test	PassRousseau	33 / 40
12/08/20 18:32	Test 9	Test	PassRousseau	29 / 40
06/08/20 19:53	L'environnement 2	Thématique	PassRousseau	10 / 10
06/08/20 19:49	Test 8	Test	PassRousseau	33 / 40
06/08/20 16:27	Test 7	Test	PassRousseau	35 / 40
04/08/20 14:21	Les notions diverses 5	Thématique	PassRousseau	15 / 20
04/08/20 14:02	La route 4	Thématique	PassRousseau	15 / 20
04/08/20 13:00	Test 6	Test	PassRousseau	35 / 40
03/08/20 22:52	Le conducteur 6	Thématique	PassRousseau	12 / 20
03/08/20 20:42	Le conducteur 5	Thématique	PassRousseau	18 / 20
03/08/20 20:32	Le conducteur 4	Thématique	PassRousseau	14 / 20
01/08/20 16:17	La mécanique et les équipements 6	Thématique	PassRousseau	9 / 10
28/07/20 21:20	Les notions diverses 4	Thématique	PassRousseau	13 / 20
28/07/20 20:57	Test 5	Test	PassRousseau	32 / 40
28/07/20 20:32	Test 4	Test	PassRousseau	35 / 40
28/07/20 19:58	Les notions diverses 3	Thématique	PassRousseau	14 / 20
28/07/20 19:50	Les premiers secours 3	Thématique	PassRousseau	8 / 10

28/07/20 19:47	La sécurité du passager et du véhicule 2	Thématique	PassRousseau	7 / 10
28/07/20 16:12	La mécanique et les équipements 5	Thématique	PassRousseau	5 / 10
28/07/20 16:07	Les autres usagers 3	Thématique	PassRousseau	15 / 20
28/07/20 15:56	La circulation routière 6	Thématique	PassRousseau	19 / 20
28/07/20 15:49	La circulation routière 5	Thématique	PassRousseau	13 / 20
26/07/20 20:29	La mécanique et les équipements 4	Thématique	PassRousseau	7 / 10
26/07/20 20:26	La circulation routière 4	Thématique	PassRousseau	17 / 20
23/07/20 21:49	Les premiers secours 2	Thématique	PassRousseau	8 / 10
23/07/20 21:45	La mécanique et les équipements 3	Thématique	PassRousseau	8 / 10
23/07/20 21:42	Les notions diverses 2	Thématique	PassRousseau	14 / 20
23/07/20 21:35	Les autres usagers 2	Thématique	PassRousseau	14 / 20
23/07/20 00:50	Le conducteur 3	Thématique	PassRousseau	13 / 20
23/07/20 00:42	La circulation routière 3	Thématique	PassRousseau	13 / 20
22/07/20 20:08	La sécurité du passager et du véhicule 1	Thématique	PassRousseau	9 / 10
21/07/20 01:18	L'environnement 1	Thématique	PassRousseau	4 / 10
20/07/20 18:59	Les premiers secours 1	Thématique	PassRousseau	9 / 10
20/07/20 18:56	Prendre et quitter son véhicule 1	Thématique	PassRousseau	7 / 10
20/07/20 18:31	Les notions diverses 1	Thématique	PassRousseau	14 / 20
20/07/20 18:22	Les autres usagers 1	Thématique	PassRousseau	17 / 20
18/07/20 12:04	Test 3	Test	PassRousseau	32 / 40
18/07/20 11:50	Test 2	Test	PassRousseau	29 / 40
17/07/20 20:01	La mécanique et les équipements 2	Thématique	PassRousseau	8 / 10
17/07/20 13:09	La route 3	Thématique	PassRousseau	14 / 20
17/07/20 12:17	La mécanique et les équipements 1	Thématique	PassRousseau	5 / 10
17/07/20 12:12	Le conducteur 2	Thématique	PassRousseau	12 / 20
16/07/20 12:21	Le conducteur 1	Thématique	PassRousseau	18 / 20
16/07/20 01:40	Test 1	Test	PassRousseau	26 / 40
16/07/20 01:19	La route 2	Thématique	PassRousseau	12 / 20
15/07/20 23:28	La route 1	Thématique	PassRousseau	12 / 20
15/07/20 20:50	La circulation routière 2	Thématique	PassRousseau	17 / 20
15/07/20 18:20	La circulation routière 1	Thématique	PassRousseau	11 / 20

Suivi Rendez-Vous

Elève :]

5C

Rendez-vous

Jeudi 17 Septem. 2020

N°	Date	Heure	Prix	Min	F	P	Moniteur	Commentaire/Pédagogie
<u>1</u>	Mer.06/09/2017	15 H 00	0,00	60,00			SIMU	
<u>2</u>	Jeu.07/09/2017	17 H 00	0,00	60,00			SIMU	
<u>3</u>	Ven.08/09/2017	16 H 00	0,00	60,00			SIMU	
<u>4</u>	Mer.13/09/2017	14 H 00	0,00	60,00		X	EDOUARD	
<u>5</u>	Jeu.21/12/2017	17 H 00	0,00	60,00		X	ROMAIN	
<u>6</u>	Mer.10/01/2018	10 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>7</u>	Mer.10/01/2018	11 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>8</u>	Jeu.11/01/2018	17 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>9</u>	Mer.17/01/2018	10 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>10</u>	Mer.17/01/2018	11 H 00	0,00	60,00		X	EDOUARD	
<u>11</u>	Mer.31/01/2018	10 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>12</u>	Mer.31/01/2018	11 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>13</u>	Mer.14/02/2018	11 H 00	0,00	60,00			STEPHANE	
<u>14</u>	Jeu.15/02/2018	17 H 00	0,00	60,00		X	ROMAIN	
<u>15</u>	Lun.03/06/2019	19 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>16</u>	Jeu.06/06/2019	15 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>17</u>	Jeu.06/06/2019	16 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>18</u>	Mer.12/06/2019	17 H 00	0,00	0,00			ROMAIN	ABSENT
<u>19</u>	Ven.14/06/2019	16 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>20</u>	Ven.14/06/2019	17 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>21</u>	Mer.19/06/2019	15 H 00	0,00	60,00			EDOUARD	
<u>22</u>	Mer.26/06/2019	16 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>23</u>	Mer.26/06/2019	17 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>24</u>	Ven.28/06/2019	14 H 00	0,00	60,00			ROMAIN	
<u>25</u>	Ven.28/06/2019	15 H 00	42,00	60,00	2712		ROMAIN	
<u>26</u>	Ven.02/08/2019	19 H 00	42,00	60,00	2831		ROMAIN	
<u>27</u>	Lun.05/08/2019	10 H 00	42,00	60,00	2831		ROMAIN	
<u>28</u>	Ven.16/08/2019	16 H 00	42,00	60,00	2831		ROMAIN	ABSENT
<u>29</u>	Lun.28/10/2019	14 H 00	42,00	60,00	2831		ROMAIN	



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

2.5 SUIVI PEDAGOGIQUE

Cf. Fiches de suivis de 3 élèves.



3.1 PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

3.2 LIVRET APPRENTISSAGE

Cf. copies des livrets de formation de 3 élèves.

3.3 DISPOSER DES MOYENS PEDAGOGIQUES EN ADEQUATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

Cf. déclaration sur l'honneur



4.1 LISTE DES ENSEIGNANTS

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

Nom : BRANTHONNE ROMAIN

Catégories d'autorisation : B, BE

Qualification : BEPECASER

Nom : BRIGNONEN KAREN

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A

Qualification : BEPECASER mention 2 roues

Nom : DUBIEF DENIS

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A, C, CE, D

Qualification : BEPECASER mentions 2 roues et groupe lourd

Nom : CHAVATTE EDOUARD

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A, C, CE, D

Qualification : BEPECASER mentions 2 roues et groupe lourd

Nom : JOUSSE STEPHANE

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A

Qualification : BEPECASER mention 2 roues

Nom : MARIE FABIEN

Catégories d'autorisation : B, BE

Qualification : BEPECASER

Nom : MAUDUIT PATRICE

Catégories d'autorisation : B, BE, C, CE, D

Qualification : BEPECASER mention groupe lourd

Nom : RENET DAMIEN

Catégories d'autorisation : B, BE, AM, A1, A2, A, C, CE, D

Qualification : BEPECASER mentions 2 roues et groupe lourd

Nom : TERROM PATRICIA

Catégories d'autorisation : B, BE

Qualification : BEPECASER

Nom du ou des responsable(s) pédagogique(s) : DAMIEN RENET

Personne chargée des relations avec les élèves : KAREN BRIGNONEN

5.1 VALORISATION AAC / CS

Les règles

- Pendant toute la période de conduite accompagnée, le permis s'applique aux règles suivantes:
- Ne pas franchir les frontières françaises.
- Avec un équipage de 2 véhicules légers l'accompagnateur peut obtenir un second véhicule défilé et un second conducteur défilé pour mieux vivre la conduite vers l'autonomie.
- Déposer "conduite accompagnée".
- Véhicules motorisés autorisés adaptés aux conducteurs novices et titulaires d'un permis probatoire.

Documents obligatoires

- Carte d'identité ou passeport, je dois présenter aux forces de l'ordre.
- Le formulaire de demande de permis "10" ou sa copie.
- Le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre venant signer par l'assureur le dossier "Conduite Accompagnée" approuvé à l'adresse du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2010 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto école
Nom : _____
Prénom : _____
Tel : _____

ECOLE DE CONDUITE SECCAM
SNC capital de 91 004,50 €
18 rue de la Paix
CHERBOURG-OCTEVILLE
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tél. 02 33 93 83 22 / Fax 02 33 93 83 10
WWW.SECAM-ENJ.FR

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DES 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'apprends avec mon enseignant les comportements qui me permettent de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à m'entraîner avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquiescer une très forte expérience.

La conduite accompagnée, c'est ma sécurité !

NOTICE D'EXPLICATIONS

Le PRINCIPE

1^{re} PHASE

2^{de} PHASE

Se former dans la durée

DES 15 ANS, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

3 phases :

- une période de formation initiale
- une période de conduite accompagnée
- une évaluation préalable (10) : une formation théorique pour la composition à l'épreuve du "code".
- une formation pratique (sans de conduire 20h au moins) : épreuve du code théorique et épreuve de conduite jugée satisfaisante et par l'enseignant, cela va débiter une attestation de fin de formation (A10).

Cette attestation est conservée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance. L'acte est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il s'agit d'être, assis au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur près à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" avant l'annonce de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel figurent les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 2000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.

À la fin de cette phase, au moins 20h de préapprentissage de 10 sont effectués.

ETAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Les accompagnateurs

- Peut être accompagnateur, il faut :
 - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (vol, fraude, etc. de fuite...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduire;
 - participer au rendez-vous préalable;
 - se faire assister par plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

- Assurance**
 - Avantages tarifaires des compagnies d'assurance;
 - répente de la 1^{re} année diminue de 50%;
 - répente de la seconde à la 2^e année et si elle occasionne un seul accident.
- Une meilleure réussite**
 - 70% de réussite contre 50% pour la filière traditionnelle.
 - Examen intervenant dès 17 ans et demi, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
 - Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique.
 - Cependant, attention, un examen n'est pas un examen!
 - Malgré le plus important, c'est que l'apprentissage assure que de la conduite garantit une meilleure sécurité.
- Permis Probatoire**
 - Prendre possession initiale à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
- Moins d'accidents**
 - Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

5.2 FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

PISTE SECCAM
LA MAISON BERTRAND
50470 TOLLEFAST

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

Les RDV se font à la piste.

Piste privée :



Capacité d'accueil :

Le lieu est équipé d'un « algeco », équipé de sanitaires et permettant de s'abriter en cas de besoin.

Disponibilité de la piste :

Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-19h

Le samedi : 8h-12h



18 rue de la Paix
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

5.3 Faire accompagner l'élève

Cf. déclaration sur l'honneur

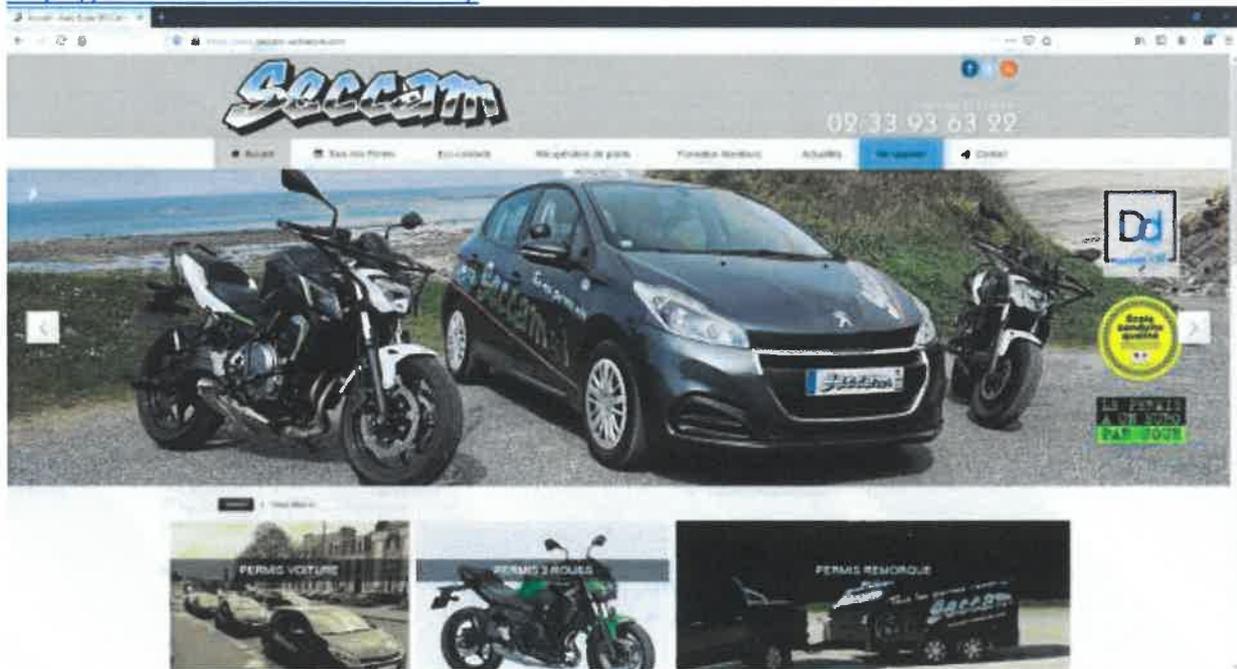
5.4 Taux de réussite

Cf. déclaration sur l'honneur

5.5 Site Internet

Adresse du site internet ou de la page internet :

<https://www.seccam-autoecole.com/>



Taux de réussite du 01/01/2019 au 31/12/2019

(en 1ère présentation)

Permis B

Filière	Taux Réussite	Heures
Traditionnel	52 %	31
A.A.C	67 %	32
C.S	-	-

Autres permis

Permis	Taux Réussite	Heures
A	-	-
A1	100 %	26
A1 7heures	-	-
A2	82 %	42
AM	-	-
B 78	-	-
B 96	-	-
BA	-	-
BE	83 %	0
BEA	-	-
C	92 %	0
C1	-	-
C1E	-	-
CE	87 %	0
CE	87 %	0
D	77 %	0
D1	-	-
D1E	-	-
DE	-	-



6.1 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA FORMATION

Ce questionnaire d'évaluation nous permet de connaître votre avis et vos suggestions concernant la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire que vous venez de suivre.

Qualité de l'information et de la formation

Items		Tout à fait satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accueil		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur l'offre de formation	Procédé d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Horaire des cours théoriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Proposition détaillée et chiffrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens pédagogiques mis à votre disposition	Disponibilités des moyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Moyens adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disponibilité des équipes	Disponibilités des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable des relations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du parcours de formation	Respect de l'intégralité du parcours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des cours théoriques portant sur des thématiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cours dispensé par un enseignant présent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Progressivité des parcours en leçons pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Évaluation globale de la formation

Globalement, avez-vous apprécié votre formation ?

Merci d'entourer un chiffre de 0 à 10

0.....1.....2.....3.....4.....5.....6.....7.....8.....9.....10

Pas du
Tout

Beaucoup

6.3 Processus pour gérer les réclamations

1) Identification du problème



1) Causes et Solutions

